

COMPTE-RENDU
Conseil Municipal du Mardi 16 Février 2021 à 20 h 30

Nombre de Conseillers
en exercice : 23
présents : 22
votants : 23

L'an deux mille vingt et un, le seize Février à vingt-heure trente minutes

Le Conseil Municipal de la Commune des LUCS-SUR-BOULOGNE, dûment convoqué le dix Février 2021, s'est réuni en session ordinaire, à l'Espace Albizia en raison du contexte sanitaire, sous la présidence de Monsieur Roger GABORIEAU, Maire.

Présents : M. Roger GABORIEAU, Mme Dominique PASQUIER, M. Thierry VOINEAU, Mme Martine GRATTON, M. Michel MARTIN, Mme Catherine GUITTET, M. Christophe GAS, M. Bernard METAIREAU, M. Philippe GREAUD, Mme Catherine ROUX, Mme Marie-Noël GERY, M. Anthony GRATON, Mme Sophie IDIER, M. Cédric FLEURY, Mme Alexandra SIRET, M. Julien AGENEAU, Mme Nathalie TROQUIER, M. Fabien QUECHON, Mme Laura BABU, M. Cédric GRELET, Mme Jessica HILLION, M. Pierre RABILLER

Absente excusée :

Sophie FOUCAUD donne procuration à Michel MARTIN

M. Pierre RABILLER a été désigné comme secrétaire de séance.

Approbation du Procès-Verbal de la séance du mardi 19 Janvier 2021

AFFAIRES ECONOMIQUES ET SOCIALES

Vote des subventions pour l'année 2021 (délibération n°2021_008)

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les propositions de la Commission des Finances concernant le montant des subventions allouées pour l'année 2021, selon le tableau ci-joint, aux associations et divers organismes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré:

- Approuve à l'unanimité la répartition des subventions aux associations et organismes divers pour l'année 2021
- Accepte le tableau ci-joint et autorise Monsieur le Maire à signer toutes les conventions nécessaires au versement
- Précise que la subvention d'un montant de 2 100.00 € (école de musique – aide aux inscriptions à l'école de musique) est versée directement à chaque famille

Décisions prises par délégation du Conseil Municipal (délibération n°2021_009)

Par délibération n° 2020-56 du 4 Juin 2020, et conformément aux articles L. 5211-9 et L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal a donné délégation à Monsieur le Maire pour prendre certaines décisions. Il est rendu compte à chacune des réunions du Conseil Municipal des décisions prises en vertu de cette délégation :

- A. Avenant n°2 au contrat de maîtrise d'œuvre pour la construction du complexe culturel avec le cabinet SARL Architecture Fardin d'un montant de 1 410.00 € H.T. signé le 1^{er} Février 2021 concernant des prestations supplémentaires à intégrer dans le permis de construire avec les aménagements extérieurs
- B. Avenant n°1 au lot 4 Charpente bois pour les travaux au restaurant scolaire d'un montant de - 0.01 € soit un nouveau montant de marché à 35 280.16 € H.T. (ancien montant 35 280.17 € H.T.) signé le 3 Février 2021
- C. Avenant n°2 au lot 8 Cloisons pour les travaux au restaurant scolaire d'un montant de 330.98 € H.T. soit un nouveau montant de marché à 17 654.22 € H.T.

Extension et rénovation du restaurant scolaire

Un point est fait sur les travaux d'extension et de rénovation du restaurant scolaire : il reste quelques finitions à effectuer.

Rénovation du Dojo

Un point est fait sur les travaux de rénovation du dojo : fin des travaux.

Mise aux normes du Presbytère

Un point est fait sur les travaux de mises aux normes du Presbytère : fin des travaux.

Deux visites sont organisés avec les membres du Conseil Municipal pour visualiser les travaux réalisées : samedis 20 et 27 Février à 10h00 (rendez-vous devant le restaurant scolaire).

ENFANCE, SCOLARITÉ ET JEUNESSE

École élémentaire Jacques Prévert – rentrée 2021/2022

L'inspection académique de l'éducation nationale a transmis un courrier évoquant l'étude de la fermeture d'une classe à l'école élémentaire Jacques Prévert à la prochaine rentrée scolaire.

Personnel communal – école maternelle Jacques Prévert (délibération n°2021_010)

Un agent a été placé en disponibilité au sein du personnel de l'école maternelle Jacques Prévert. Monsieur le Maire précise qu'il est nécessaire de créer un poste d'agent territorial spécialisé des écoles maternelles contractuel à raison de 13h44 / 35ème soit 13h25 par semaine (uniquement pendant la période scolaire, hors vacances) du 8 Mars 2021 au 6 Juillet 2021 inclus pour accroissement temporaire d'activité.

Après discussion, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Autorise la création d'un poste d'agent territorial spécialisé des écoles maternelles contractuel à raison de 13h44 / 35ème soit 13h25 par semaine du 8 Mars 2021 au 6 Juillet 2021 inclus pour accroissement temporaire d'activité.

Frais de scolarité – scolarisation à l'extérieur (délibération n°2021_011)

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la demande de participation aux charges de fonctionnement des écoles pour l'année scolaire 2020/2021 en classes spécialisées :

- Commune de Le Poiré-sur-Vie concernant la scolarisation de 1 enfant (contribution forfaitaire à 782.85 € / enfant), domiciliés sur notre Commune.

Après discussion, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Autorise le versement à la Commune de Le Poiré-sur-Vie concernant la scolarisation de 1 enfant (contribution forfaitaire à 782.85 € / enfant), domiciliés sur notre Commune.

Transport scolaire – convention de délégation de compétences (délibération n°2021_012)

Compte tenu de la dissolution de l'association du transport scolaire des Lucs-sur-Boulogne à la fin de la présente année scolaire et du projet de reprise de l'organisation du transport scolaire de second rang par la Commune des Lucs-sur-Boulogne, Monsieur le Maire précise qu'il est également nécessaire d'autoriser la signature d'une convention de délégation de compétences avec la Région Pays-de-la-Loire et les autorités organisatrices de second rang de Vendée.

Après discussion, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Accepte d'organiser et gérer le transport scolaire ouvert aux enfants fréquentant les écoles primaires de la Commune

- Autorise Monsieur le Maire à signer une nouvelle convention de délégation de compétences entre la Région Pays-de-la-Loire et les autorités organisatrices de second rang de Vendée à compter du 1^{er} Septembre 2021 ainsi que les avenants ultérieurs

Observatoire de la petite enfance

Présentation par Catherine Roux de l'observatoire de la petite enfance sur le territoire Vie et Boulogne.

URBANISME, ENVIRONNEMENT ET CADRE DE VIE

Lotissement Le Val de Bourgneuf

Un point est fait sur l'état de la commercialisation des parcelles au lotissement Le Val de Bourgneuf. Il ne reste plus que 2 terrains à vendre.

Lotissement Les Portes de l'Atlantique

Une réunion de travail a été organisée le mercredi 27 Janvier dernier. Présentation de l'avant-projet avec le plan quasi définitif du plan d'aménagement (en date du 16 Février 2021) : 158 logements composent ce nouveau lotissement.

Approbation du projet de zonage d'assainissement des eaux usées –dossier annexé (délibération n°2021_013)

Vu la loi sur l'eau n°92-3 du 3 janvier 1992, et la nouvelle loi sur l'eau et les milieux aquatique n°2006-1172 du 30 décembre 2006,

Vu la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 et le décret n° 2012-616 du 2 mai 2012,

Vu le code général des collectivités locales, notamment l'article L. 2224-10

Vu le code de l'environnement, notamment les articles L.123-3 et suivants,

Vu la décision de l'autorité environnementale du 26 Août 2019 dispensant d'évaluation environnementale la révision du zonage d'assainissement,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 21 Janvier 2020 validant le zonage d'assainissement avant l'enquête publique,

Vu l'avis favorable de la Commission d'enquête en date du 21 octobre 2020, concernant l'enquête publique unique relative à l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal valant Programme Local de l'Habitat (PLUi-H), la révision des Zonages d'Assainissement des Eaux Usées communaux (ZAEU), la création des Périmètres Délimités des Abords (PDA) ;

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que l'élaboration du PLUi-H, dont l'approbation est prévue le 22 février 2021 nécessite la révision des plans de zonage d'assainissement des eaux usées des Communes. Un bureau d'études, SICAA ETUDES, a été missionné afin de réaliser une révision du zonage d'assainissement des eaux usées.

Cette mission comprenait également la demande d'examen au cas par cas conformément à la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement et le décret n° 2012-616 du 2 mai 2012 relatif à l'évaluation de certains plans et documents ayant une incidence sur l'environnement.

Après validation du zonage par le Conseil municipal en date du 21 Janvier 2020, le projet a été soumis à enquête publique du 17 août au 21 septembre 2020. A la suite, la Commission d'enquête a donné un avis favorable au projet.

Aussi, préalablement à l'approbation du PLUi-H, il convient d'approuver le projet tel qu'annexé à la présente délibération. Celui-ci figurera en annexe au PLUi-H.

Par adoption des motifs exposés par le Maire,

Le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- D'approuver le projet de zonage d'assainissement joint à la présente délibération ;
- D'autoriser le Maire ou son représentant à signer tout document utile à ce dossier.

CULTURE, TOURISME, COMMUNICATION ET ANIMATION

Complexe culturel – dénomination (délibération n°2021_014)

Le Conseil Municipal examine les propositions de la commission pour la dénomination de la salle de spectacle rue Clemenceau.

Après discussion, le Conseil Municipal, à la majorité :

- Décide la dénomination suivante pour la salle de spectacle : **le Carré des Arts**

Communication

Un point est réalisé sur la refonte du site internet avec la présentation d'une synthèse des offres reçues. L'agence WILLOW a été retenue pour un coût de 8 460.00 € H.T. (part investissement) et 670.00 € H.T. annuels (part fonctionnement). Avis favorable du Conseil Municipal. La commission poursuit sa réflexion concernant la mise en place d'une application mobile pour alerter la population sur les événements marquants. Un prestataire sera retenu prochainement.

VOIRIE, AGRICULTURE ET SPORTS

Travaux de voirie 2021

Le maître d'œuvre a transmis à la Commune le programme prévisionnel et l'estimation financière des travaux de voirie pour l'année 2021 avant le lancement du dossier de consultation auprès des entreprises.

Sentier du Puy

Le propriétaire Bernard Ardouin a signé une nouvelle convention pour autoriser la traversée du sentier du Puy sur ses parcelles. L'accès sera à nouveau possible dans les prochains jours.

Sports

Un point est fait sur la dernière réunion de travail concernant la construction d'un terrain de football synthétique. Cédric Fleury présente une synthèse de la réunion avec le planning prévisionnel des opérations. L'objectif est que cette nouvelle infrastructure soit en service pour la rentrée de Septembre 2022.

QUESTIONS DIVERSES

- La gendarmerie a communiqué les chiffres de l'année 2020 concernant les actes de délinquance sur le territoire de la Commune. Ces derniers sont en baisse sensible.
- Les élections cantonales et régionales se dérouleront les 13 et 20 Juin prochain. Le lieu d'implantation des bureaux de vote reste à déterminer.
- Date de la prochaine commission des finances : mardi 9 Mars 2021 à 19h30
- Date du prochain conseil Municipal : mardi 23 Mars 2021 à **20h00**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 23h00.

LES LUCS-SUR-BOULOGNE, le 17 Février 2021.

Le Maire,
Roger GABORIEAU



CM 16-02-2021 Les Lucs-sur-Boulogne